
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le jeudi 5 mai 2016 à 11 h
201, avenue Laurier, 5^e étage**

PRÉSENCES :

Monsieur le conseiller Alex Norris, conseiller de la ville
Monsieur le conseiller Richard Ryan, conseiller de la ville
Madame la conseillère Christine Gosselin, mairesse suppléante de l'arrondissement
Madame la conseillère Marie Plourde, conseillère d'arrondissement
Madame la conseillère Marianne Giguère, conseillère d'arrondissement

ABSENCES :

Monsieur le maire Luc Ferrandez, maire d'arrondissement
Madame la conseillère Louise Mainville, conseillère de la ville

AUTRES PRÉSENCES :

Me Claude Groulx, secrétaire d'arrondissement
Monsieur Guy Ouellet, directeur du Développement du territoire et des travaux publics

10.01 - Ouverture de la séance.

Le secrétaire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 11 h 01.

CA16 25 0177

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 5 mai 2016.

Il est proposé par la conseillère Christine Gosselin

appuyé par le conseiller Alex Norris

et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 5 mai 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02

10.03 - Période de questions et requêtes du public.

Aucune question.

10.04 - Période de questions des membres du conseil.

Le conseiller Richard Ryan demande la raison d'être de cette séance extraordinaire.

CA16 25 0178

Prendre acte des procédures judiciaires en cours concernant les enseignes publicitaires, confirmation du mandat au Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière de défendre l'arrondissement, et autorisation à ce Service d'intenter toutes les procédures judiciaires requises pour assurer le respect de la réglementation municipale.

ATTENDU QUE l'arrondissement souhaite faire respecter la réglementation municipale;

Il est proposé par la conseillère Christine Gosselin

appuyé par le conseiller Richard Ryan
Madame la conseillère Marie Plourde, Monsieur le conseiller Alex Norris, Madame
la conseillère Marianne Giguère

et résolu :

De prendre acte des procédures judiciaires en cours concernant les enseignes publicitaires.

De confirmer, au Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière, le mandat de défendre l'arrondissement.

D'autoriser le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière à intenter toutes les procédures judiciaires pour assurer le respect de la réglementation municipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1165924001

CA16 25 0179

Levée de la séance.

Il est proposé par la conseillère Christine Gosselin

appuyé par le conseiller Richard Ryan

et résolu :

De lever la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 5 mai 2016. Il est 11 h 05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Christine Gosselin
Mairesse suppléante d'arrondissement

M^e Claude Groulx
secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 6 juin 2016.